

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC79

présenté par
M. Acquaviva

ARTICLE 4

☐ À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou de participer à une entreprise de déstabilisation de ses institutions, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la notion de « déstabilisation des institutions », créée par ce texte, dont la portée a été qualifiée par le Conseil d'État dans son avis comme étant « délicate à déterminer » et nuisant à « l'intelligibilité générale de la disposition ».

La première notion qui figure dans cet article 4, à savoir « intérêts fondamentaux de la Nation », apparaît suffisante comme motif pour mettre fin à la diffusion de chaîne de télévision malveillante. Et ce, bien que le champ de cette notion demande encore à être précisé.